

Paris , le 08/11/2019

Madame la Présidente ,

Le projet de loi de finances 2020 a annoncé la suppression de 1 500 emplois à la DGFIP. En cumulé depuis 2002 notre administration a perdu 40 000 emplois.

Les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, des conflits éthiques et une perte de sens importante, source de risques psychosociaux avérés. Les témoignages des personnels au travers des différents baromètres sociaux sont là pour en témoigner.

Les agents qui se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel sont servis quand le directeur général, dans la foulée des sorties journalistiques de Gérald Darmanin, indique que la DG va continuer de restructurer le réseau de la DGFIP encore plus vite et encore plus lourdement de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations.

Pour revenir sur l'abandon des services publics, la DGFIP a toujours été à la pointe.

Si depuis 2002 de multiples réformes et fermetures de services ont affaibli notre administration, l'objectif que se donne le gouvernement pour 2022 est d'un autre niveau, c'est sa destruction pure et simple.

Le nouveau réseau de proximité : de proximité de qui, de quoi ? Il n'a de proximité que le nom ! Il n'est en aucun cas au service du public et ne pourra répondre à ses attentes.

Baptisé « géographie revisitée », ce projet a été conçu pour permettre la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable et se traduit concrètement de la manière suivante :

Les trésoreries de proximité sous leur forme actuelle n'existeraient plus. Leurs missions seraient scindées entre des services de gestion comptable (SGC), environ trois fois moins nombreux que les trésoreries actuelles, et des conseillers aux décideurs locaux (CDL).

De nombreux services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des

entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple) verraient leur nombre se réduire par voie de suppressions et de regroupements.

Pour convaincre les élus locaux du bien fondé de sa démarche, le gouvernement axe la promotion de son projet sur les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » (MFS) et de formes d'accueil itinérants. Cette communication est trompeuse : elle mélange l'évolution du réseau propre de la DGFIP et celle de structures légères, généralistes, et à la pérennité très incertaine. Pour autant, les élus ont conscience d'une publicité mensongère, les associations des maires de France ont interpellé le gouvernement et fait part de leur opposition au projet Darmanin.

Loin d'être des services de la DGFIP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces « points de contact » seraient juste constitués de deux personnes au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux...) censées assurer un accueil de premier niveau pour un nombre d'administrations et d'opérateurs nombreux et très divers (CAF, CNAV, CNAM, Pôle emploi, la Poste, certains accès de services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.). Pour la DGFIP, les MFS se cantonneraient au dépôt de déclarations et de réclamations, à la prise de RDV et à l'accès à un poste informatique. Les personnes présentes à demeure ne seront pas des agents de la DGFIP.

Cette « géographie revisitée » se traduira par un repli territorial inédit et brutal de la DGFIP.

Ce projet comporte plusieurs dangers. De fait, cette réorganisation se traduira par une désertification accrue des services de l'État en zone rurale et par un accompagnement quotidien des élus locaux incertain. Il va accroître le sentiment d'abandon et décevoir la population qui réalisera, par exemple, que les MFS ne peuvent remplacer un service public technicien.

Ce projet s'accompagne d'autres évolutions tout aussi néfastes. Il en va ainsi de l'interdiction, pour le service public, d'encaisser du numéraire alors qu'on offre cette possibilité aux débitants de tabac.

Si l'accent a été mis dernièrement sur la fraude sociale, l'évolution du contrôle fiscal est à front renversé et la fraude atteint des niveaux records ! Si la communication gouvernementale se veut volontariste, en réalité, le caractère dissuasif du contrôle est sévèrement remis en cause par le choix d'une politique d'élargissement des procédures de régularisation et de simple accompagnement des entreprises à l'issue

des contrôles.

Les agents ne sont pas dupes des attaques portées contre le service public et contre eux, le niveau de mobilisation ne faiblit pas. Depuis le printemps dernier, de très nombreuses actions locales ont été organisées. La journée du 16 septembre a été une réussite, en particulier dans les directions territoriales. Depuis, la mobilisation se poursuit sous forme de grèves, de « votation » et d'autres types d'actions et Solidaires Finances Publiques appelle les personnels à amplifier le mouvement jusqu'au retrait du plan Darmanin.

Concernant les affectations locales des inspecteurs stagiaires, Solidaires Finances Publiques continue de regretter qu'aucune CAP Locale ne soit réunie.

Solidaires Finances Publiques dénonce la précipitation dans laquelle se déroulent ces affectations locales.

En effet, les inspecteurs stagiaires, dont beaucoup sont externes, ont dû faire leur choix en début de scolarité, sans rien connaître des métiers et dans des délais irraisonnables pendant les vacances de Toussaint, délai finalement prorogé de quelques jours suite à l'intervention de Solidaires Finances Publiques. Ce choix a pourtant un impact déterminant sur leur carrière puisque de cette affectation dépendra leur formation initiale orientée sur le premier métier et non sur la carrière comme le revendique Solidaires Finances Publiques.

De plus les postes offerts sur la DRFIP Paris comprennent un grand nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement général du 01/09/2019, mais également des services où aucun poste vacant ne figure (par exemple, les postes offerts en SIE dans le 8°).

Les collègues affectés sur ces postes vont-ils y l'être en surnombre ? en tant qu'ALD ? ou est-ce un leurre et leur destination finale serait-elle tout autre ?

On le voit, la précipitation de la DG et le changement arbitraire des règles engendrent des situations totalement ubuesques !

Concernant cette CAPL, Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, en lien avec le sujet de l'instance d'aujourd'hui, à la suppression des CAP en matière de promotion.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et

doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. La part des concours internes diminue au profit des concours externes. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis-à-vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Nous déplorons la potentialité des promouvables sur la DRFIP, une fois encore l'absence de Plan de qualification ministériel pénalise l'ensemble de la population de la DGFIP : 6 seulement cette année pour la DRFIP Paris 75 !!

Nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans toutes les catégories. De même, nous serons vigilants sur le suivi des dossiers d'une année sur l'autre.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation. Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et

cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Solitaires Finances Publiques remercie l'ensemble des agents et des agentes des ressources humaines pour leur disponibilité et leur réactivité.